

Le mécanisme de l’Arenh, qui régit le marché français de l’électricité depuis 2011, prend fin le 31 décembre. Le début d’une nouvelle ère

Les prix de l’électricité sous contrôle en 2026

La roue tourne

La Commission de régulation de l’Energie (CRE) écarte une envolée des tarifs régulés l’an prochain. Elle vient de réactualiser le coût de production de l’électricité nucléaire d’EDF pour les trois ans qui viennent, il va servir de base au nouveau système mis en place pour organiser le marché français.

Muriel Motte

INUTILE DE FAIRE DES PRIX DE L’ÉLECTRICITÉ un thème de campagne dans les mois qui viennent. Après le torrent d’inepties déversé sur le sujet au printemps dernier, la vague est retombée. Mais l’énergie touchant au pouvoir d’achat, à la souveraineté et à la compétitivité, de nouvelles dérives sont à craindre autour d’un thème très populiste. D’autant que la France s’apprête à tourner la page du système d’Accès régulé à l’électricité nucléaire historique (Arenh), qui régit son marché depuis près d’une quinzaine d’années.

Un saut dans le vide susceptible de faire flamber les tarifs ? A compter du 1^{er} janvier 2026, « les fournisseurs d’électricité s’approvisionneront intégralement sur les marchés ou avec leurs propres moyens de production », rappelle la Commission de régulation de l’énergie (CRE). Ils ne pourront plus compter sur la fraction - plus du quart - de la production nucléaire d’EDF que l’opérateur était contraint de leur céder au prix inchangé de 42 euros le MWh depuis 2011. Néanmoins, « le dispositif post-Arenh ne va pas faire enfler la facture des Français en 2026 », rassure Emmanuelle Wargon, la présidente du gendarme des marchés. « A fiscalité constante », s’empresse-t-elle de préciser. Ce n’est pas superflu compte tenu de l’instabilité d’une matière (accise, TVA et contributions diverses....) qui relève, pour le coup, de choix et d’une compétence purement politiques.

Stabilité. La stabilité attendue l’an prochain du fameux TRVE, le « tarif bleu » qui s’applique plus ou moins directement à près de 80% des ménages français, tient en grande partie à son mode de calcul : un lissage des prix de l’énergie sur les deux années précédentes ; or ils sont restés sages en 2025. Quant aux clients industriels et/ou dépendants des cours du marché spot, tout dépend de la date de signature et de la nature de leur contrat. « Ce sera au cas par cas », estime Emmanuelle Wargon. Elle souligne au passage que les prix du MWh électrique en France sont actuellement les plus bas d’Europe, hormis les pays du grand Nord.

Pour la suite du système « post-Arenh », la CRE a actualisé son « coût complet du nucléaire » autrement dit le coût de production de cette électricité par EDF à travers ses 57 réacteurs, dont celui de Flamanville 3. Il servira notamment de base pour la protection de l’ensemble des consommateurs en cas de flambée des prix de marché. Sa dernière évaluation remontait à 2023. La CRE avait fixé ce coût complet à 60,70 euros le MWh pour la période 2026-2030. Surprise, il est quasi identique dans son nouveau calcul : 60,30 euros (de 2026) le MWh pour les trois ans qui viennent, 2026-2028.

Dans l’intervalle, des paramètres ont changé. Certains ont été réévalués à la hausse, c’est le cas du coût du capital. D’autres l’ont été à la baisse : des éléments extra-comptables ont notamment été retirés du mode de calcul. In fine, EDF n’est pas d’accord avec le résultat du régulateur. « La divergence concerne le coût moyen pondéré du capital, que le groupe estime supérieur à notre chiffrage », indique la CRE. L’écart final se monte à 4 euros le MWh (64,40 euros le MWh selon EDF, contre 60,30 euros).

Domage pour le géant français de l’atome, alors que la Cour des comptes vient de s’inquiéter du fait que « dans le cadre du dispositif post-Arenh désormais prévu par la LFI 2025, l’Ebitda d’EDF est très fortement exposé aux aléas d’évolution des prix de marché de l’électricité. » Rien ne protège le géant tricolore si les prix flanchent. Et s’ils devaient s’envoler - ce n’est pas le sens de l’histoire à court terme en raison de la déprime de la demande -, le groupe serait rapidement privé d’une partie de ses surprofits.

Le nouveau mécanisme prévoit en effet un « versement nucléaire universel » (VNU), c’est-à-dire un remboursement partiel à l’ensemble des consommateurs, particuliers et entreprises, d’une future hypothétique manne dès lors que les cours dépassent deux seuils. Ceux-ci doivent encore être fixés précisément par



SIPA PRESS

La Commission de régulation de l’Energie vient de réactualiser le coût de production de l’électricité nucléaire.

le gouvernement, sur la base du fameux coût complet du nucléaire, plus 5 à 25 euros pour le premier seuil, et plus 35 à 55 euros pour le deuxième...

En attendant le peaufinage du VNU, qui a peu de chance d’être activé à court terme, et compte tenu des montants d’électricité déjà vendus par EDF, la CRE a fixé à 23,7 milliards d’euros les revenus nucléaires du groupe dirigé par Bernard Fontana en 2026. Une estimation fondée sur la prévision de l’énergéticien d’une production de 360 TWh, à peu près équivalente à celle de 2024, pour un prix moyen de 65,86 euros le MWh.

@murielmotte